

COMMUNE DE KURTZENHOUSE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

- élus : 15
- en fonction : 15
- présents : 14

SEANCE DU 24 MARS 2026

Sous la présidence de *Monsieur MOSER Marc, Maire*

étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARNOLD Myriam, CASPAR Thomas, HAMMER Justine, HOHMANN Leslie, HUCKEL Jean-Paul, MARTEAU Sabrina, MOSER Eric, OTTMANN Aline, OTTMANN Olivier, SCHNEIDER Jérôme, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Aurélie, VOLTZENLOGEL Eddy

Membre absent excusé : *Madame DIETSCH Astrid*

Date de la convocation : 20 mars 2026

POINT 14. AVENANTS AU MARCHE PUBLIC POUR LA REHABILITATION D'UN CORPS DE FERME : RESTAURANT A L'ARBRE VERT ET CREATION D'UNE SALLE DES ASSOCIATIONS

a) Avenant n°7 au contrat de maîtrise d'œuvre du marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations

Considérant qu'il y a lieu de formaliser les honoraires supplémentaires de l'équipe de maîtrise d'œuvre liés à la durée des travaux et à des travaux supplémentaires par un avenant n°7 se caractérisant comme suit :

Equipe de maîtrise d'œuvre	ELEMENTS DE MISSION	SITUATION BASE AVENANTS 1 A 6	AVENANT N°7	NOUVEAUX MONTANTS
		Montants en € hors taxes		
TRIBLE ARCHITECTURE	ACT	119,84		119,84
	EXE 2	7 909,96		7 909,96
	DET	23 905,96	13 519,00	37 414,96
	AOR	9 152,95		9 152,95
AGORIA (sous-traitant TRIBLE ARCHITECTURE)	OPC	17 500,00		17 500,00
ECADE (SBE INGENIERIE)		71 377,86		
SCENE ACOUSTIQUE	EXE+DET+AOR	9 184,31		9 184,31
IG CONSULT		13 202,00		

Sur ce, le Conseil Municipal, 12 voix pour, 1 voix contre (Eddy VOLTZENLOGEL) et 1 abstention (Thomas CASPAR) :

- **approuve** l'avenant n°7 comme décrit dans le tableau ci-dessus,
- **autorise** le Maire à signer l'avenant n°7 et tous les documents y relatifs.

b) Avenant n°9 pour le lot n°3

Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du corps de ferme 27 rue Principale, des contraintes administratives, techniques et des modifications sont apparues entraînant des modifications des marchés et de la masse des travaux à réviser initialement à savoir plus-value liée à la modification d'un chevêtre et d'une fenêtre en chevêtre ;

Justifié et approuvé
067-216702522-20260324-260324-14-DE
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°3 -Charpente bois est l'entreprise A L'ERE DU BOIS de Dinsheim sur Bruche.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser les prestations supplémentaires sus-décrites par un avenant n°9 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenants 1 à 8 HT (en €)	Avenant 9 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/ marché initial
03	Ent. A L'ERE DU BOIS	208 341,29	76 839,01	1 050,62	286 230,90	+37,39%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°9 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°3 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

c) Avenant n°4 pour le lot n°9

Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du corps de ferme 27 rue Principale, des contraintes administratives, techniques et des modifications sont apparues entraînant des modifications des marchés et de la masse des travaux prévue initialement à savoir plus-value liée à la fourniture et pose de cloison et contre cloison coupe-feu dans la salle des associations.

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°9 – Plâtrerie Isolation est l'entreprise GASHI de Bischheim.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser la plus-value pour travaux complémentaires par un avenant n°4 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenant 1+2+3 HT (en €)	Avenant 4 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/ marché initial
9	EURL GASHI	117 305,00	10 198,95	3 742,00	13 1245,95	+11,88%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°4 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°9 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

d) Avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°14

Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du corps de ferme 27 rue Principale, des contraintes administratives, techniques et des modifications sont apparues entraînant des modifications des marchés et de la masse des travaux prévue initialement à savoir plus-values et moins-values liées aux aléas de chantier.

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°14 – Chauffage est l'entreprise SCHMITT de Woerth.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser les changements par un avenant n°2 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenant 1 HT (en €)	Avenant 2 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/ marché initial
14	Entreprise SCHMITT	144 349,00	-80,15	-2 335,82	141 932,03	-1,67%

Accusé de réception en préfecture
06721670252-20260324-1406
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°14 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

e) Avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°16

Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du corps de ferme 27 rue Principale, des contraintes administratives, techniques et des modifications sont apparues entraînant des modifications des marchés et de la masse des travaux prévue initialement à savoir plus-values et moins-values liées aux aléas de chantier.

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°16 – Sanitaire est l'entreprise SCHMITT de Woerth.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser les changements par un avenant n°2 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenant 1 HT (en €)	Avenant 2 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/marché initial
16	Entreprise SCHMITT	99 772,00	-20 553,00	-2 979,00	76 240,00	-23,59%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°14 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

f) Avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°21

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°21 – Equipements de cuisine est l'entreprise AXIMA REFRIGERATION de Sarrebourg.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser les changements par un avenant n°2 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenant 1 HT (en €)	Avenant 2 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/marché initial
21	AXIMA REFRIGERATION	61 444,00	14 311,00	880,00	76 635,00	24,72%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, 13 voix pour et 1 abstention (Jean-Paul HUCKEL):

- **approuve** l'avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°21 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

Pour extrait certifié conforme,

